

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 avril 2026**

L'an deux-mil vingt-six, le 27 avril à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Marie-Alice LESAGE, le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Représentés : 3 Votants : 17

Date de la convocation : 21/04/2026 Date de la séance : 27/04/2026

Etaient présents : Marie-Alice LESAGE, Catherine BÉNÉZECH, Luc JANOTTIN, Marie de CUVERVILLE, Franck PRIVAULT

Etaient absents représentés : Xavier DEHONDT donne pouvoir à Marie de CUVERVILLE, Nicolas BARAT donne pouvoir à Alexandra CANTE, Alice MEYER donne pouvoir à Marie-Alice LESAGE

Etaient absents non représentés : Patrick CLERIN, Elisabeth PAOLINI-LIARD

Secrétaires de séance : Pascale CHAVATTE-PALMER et Franck PRIVAULT Président de séance : Marie-Alice LESAGE

A 20h00 le quorum est atteint (14), Mme le Maire ouvre la séance et à l'appel des membres, elle constate l'absence de Xavier DEHONDT qui donne pouvoir à Marie de CUVERVILLE, Nicolas BARAT qui donne pouvoir à Alexandra CANTE, Alice MEYER qui donne pouvoir à Marie-Alice LESAGE, Patrick CLERIN et Elisabeth PAOLINI-LIARD sont absents non représentés. Madame Pascale CHAVATTE-PALMER et M Franck PRIVAULT sont élus secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 20.03.2026
- 2- Vote du Compte Financier Unique 2025 - Commune
- 3- Affectation des résultats – Commune
- 4- Vote de budget primitif 2026 – Commune
- 5- Vote des taux de taxes
- 6- Vote de la subvention au budget CCAS
- 7- Création des commissions communales et détermination des membres
- 8- Désignation des membres du CCAS
- 9- Désignation des délégués auprès des organismes et syndicats extérieurs
  - SICTOM
  - SEY 78
  - PNR
  - SEASY
  - SDMVA
  - Mission Locale
  - Conseil d'école
  - Correspondant Défense
  - CNAS
- 10- Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs
- 11- Délibération donnant l'autorisation à Mme Le Maire de signer une servitude
- 12- Délibération concernant le tarif de location du jardin à Greffiers
- 13- Délibération concernant le bail d'occupation de l'espace public pour un distributeur de produits locaux
- 14- Questions diverses

En préambule Mme le Maire, Marie-Alice LESAGE, rappelle une dernière fois au devoir de réserve de chaque élu au Conseil Municipal. Aucune information ne peut être diffusée avant que celle-ci ne soit votée en séance.

**2026-04/01****Approbation du procès-verbal de la séance du 20.03.2026****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Procès-verbal rédigé par Marie de CUVERVILLE, secrétaire de séance du conseil du 20.03.2026

Considérant les remarques de Pascal JOLY

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du 20.03.2026.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

La question est posée concernant le nom des votants qui figurent sur les comptes-rendus et délibérations. Sauf contre-indication légale, les noms ne seront plus indiqués. Cette information devra être vérifiée.

**2026-04/02****Vote du Compte Financier Unique 2025 - Commune**

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 représente les dépenses réelles effectuées sur l'année donnée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,**Vu** le Budget Primitif 2025,**Vu** le Compte Financier Unique de l'année 2025 de la commune de Sonchamp,**Considérant** que le Compte Financier Unique se substitue au compte de gestion et au compte administratif,**Considérant** que le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable,**Considérant** que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,**Considérant** Mme LESAGE, étant le Maire nouvellement élue et Mme MAY-OTT n'étant plus élue au Conseil Municipal, peut rester dans la salle, présider la séance, débattre et prendre part au vote du CFU 2025**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****APPROUVE** le Compte Financier Unique de la commune de Sonchamp pour l'exercice 2025, qui s'établit comme suit :

<i>Compte Financier Unique 2025 - Commune</i>			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 494 046.23	2025 : 1 603 186.39	2025 : 324 138.05	1 107 185.60
	Résultat antérieur : 198 431.88	Résultat antérieur : 631 691.55	
	Total : 1 801 618.27	Total : 955 829.60	
Résultats : + 307 572.04		Résultats : + 151 356.00	

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération**2026-04/03****Affectation des résultats – Commune****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales**Vu** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,**Considérant** qu'en M57, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,**Considérant** que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,**Constatant** que la balance des résultats du comptable fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de + **307 572.04****Constatant** que la balance des résultats du comptable fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de + **151 356.00****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Fonctionnement

Résultats de fonctionnement constatés exercice 2025	+ 109 140.16
Reprise des résultats antérieurs	+ 198 431.88
Résultat cumulé	+ 307 572.04

Investissement :

Résultats d'investissement constatés exercice 2025	+ 783 047.55
Reprise du résultat antérieur	-631 691.55
Résultat cumulé	+ 151 356.00
RAR - recettes	0.00
RAR - dépenses	0.00
Soit un déficit d'investissement 2026 à couvrir de	0.00

**Soit un excédent de fonctionnement de 307 572.04 € à affecter au 002**

**Soit un excédent d'investissement de 151 356.00 € à affecter au 001.**

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

<b>2026-04/04</b>	<b>Vote de budget primitif 2026 – Commune</b>
-------------------	---

Madame Le Maire précise que le budget primitif correspond aux prévisions de dépenses sur l'année 2026.

A la lecture des chiffres, M Mathieu PENEL demande combien d'équivalent temps plein y a-t-il dans le personnel. Madame Le Maire indique qu'un organigramme existe et qu'il sera distribué aux élus.

M Gérard MICHEL demande quelle est la différence concernant les logiciels informatiques présents à la fois en investissement et en fonctionnement. Une réponse sera formulée avec l'aide du service administratif.

Mme Colombine MANBY demande comment le budget peut être équilibré. M Luc JANOTTIN adjoint aux finances indique que certaines subventions ont déjà été attribuées, le montant est donc connu et c'est aussi un jeu d'écriture.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi de finances,

**Considérant** la date limite de vote du BP 2026,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE d'ADOPTER** le Budget Primitif de la Commune par chapitre.

**ADOPTE** la section de Fonctionnement du BP 2026 de la Commune qui s'équilibre à 1 827 758.70 € conformément au document budgétaire ci-joint.

**ADOPTE** la section d'Investissement du BP 2026 de la Commune qui s'équilibre à 613 500.50 € conformément au document budgétaire ci-joint,

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,

<b>2026-04/05</b>	<b>Vote des taux de taxes</b>
-------------------	-------------------------------

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**Vu** les bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2026,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,  
16 votes pour et 1 vote contre (Franck PRIVAULT)**

**Décide de conserver les taux d'imposition direct communaux en recouvrement au titre de l'exercice budgétaire 2026 :**

<b>Libellé</b>	<b>Taux 2026</b>
Taxe sur le Foncier Bâti	19.56
Taxe sur le Foncier Non Bâti	48.15
Taxe habitation résidence secondaire	8.44

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2026-04/06	<b>Vote de la subvention au budget CCAS</b>
------------	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport annuel du CCAS,

**Considérant** que le CCAS est un établissement public administratif de la commune de Sonchamp, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, principalement

**Vu** l'approbation du budget primitif 2026

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 3 000.00 € (trois mille euros) au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2020-04/07	<b>Création des commissions communales et détermination des membres</b>
------------	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

**Vu** les nombreuses affaires de la commune relevant de sa compétence et la nécessité de les préparer

**Considérant** que ces compétences nécessitent de créer des commissions municipales afin de traiter et préparer les dossiers,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,**

**DECIDE DE CRÉER** les commissions suivantes et d'en désigner les membres suivants :

<b>Commissions</b>	<b>Membres</b>
Finances	<b>Luc JANOTTIN (responsable commission)</b> Gérard MICHEL
<b>Urbanisme</b>	<b>Catherine BÉNÉZECH (responsable commission)</b> Marie de CUVERVILLE Abigail MESSENGER Elisabeth PAOLINI-LIARD
<b>Voirie</b>	<b>Franck PRIVAULT (responsable commission)</b> Jean-Pascal LOY Mathieu PENEL Christine VATRINET-SUCHODOLSKI

Bâtiments	<b>Luc JANOTTIN (responsable commission)</b> Alexandra CANTE Pascal JOLY
Communication	<b>Elisabeth PAOLINI-LIARD (responsable commission)</b> Gérard MICHEL Nicolas BARAT Christine VATRINET-SUCHODOLSKI
Culture	<b>Pascale CHAVATTE-PALMER (responsable commission)</b> Xavier DEHONDT Colombine MANBY
Affaires scolaires/ périscolaire	<b>Alexandra CANTE (responsable commission)</b> Nicolas BARAT Colombine MANBY Alice MEYER
Environnement (agriculture – foret)	<b>Alice MEYER (responsable commission)</b> Pascal JOLY Mathieu PENEL Pascale CHAVATTE-PALMER
Appel d'offres	<b>Marie-Alice LESAGE (responsable commission)</b> Franck PRVAULT Catherine BÉNÉZECH Alexandra CANTE Jean-Pascal LOY Luc JANOTTIN
Marché public à procédure adaptée	<b>Marie-Alice LESAGE (responsable commission)</b> Franck PRIVAULT Alexandra CANTE Gérard MICHEL Jean-Pascal LOY Luc JANOTTIN
Commission de Contrôle de la régularité de la liste électorale	<b>Gérard MICHEL (responsable commission)</b> Claire LLAMAS Delphine MICHEL Joël DUFOUR
Associations	<b>Alexandra CANTE (responsable commission)</b> Gérard MICHEL Christine VATRINET-SUCHODOLSKI
Patrimoine	<b>Marie de CUVERVILLE (responsable commission)</b> Catherine BÉNÉZECH

**RAPPELLE** que Madame le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions.

M Pascal JOLY demande comment adresser une question à une commission. Mme Le Maire stipule qu'il est préférable d'envoyer un courriel à la mairie.

<b>2026-04/08</b>	<b>Désignation des membres du CCAS</b>
-------------------	--

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut un minimum de 4 membres élus et 4 membres non élus au Centre Communal d'Actions Sociales. Le mandat précédent il y avait 8 membres élus et 8 membres non élus. Mme Le Maire, propose de baisser à 5 membres élus et 5 membres non élus.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** les opérations de vote réalisées,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,**

**FIXE** à 10, en plus du Maire, Président de droit, le nombre de membres du CCAS,  
**FIXE** à 5 (soit la moitié) le nombre de conseillers municipaux élus aux Conseil d'Administration du CCAS,  
**RAPPELLE** que Marie-Alice LESAGE, le Maire est présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS,  
**DESIGNE** les conseillers suivants pour être membres du CCAS :

- Alexandra CANTE

- Gérard MICHEL
- Xavier DEHONDT
- Elisabeth PAOLINI-LIARD
- Colombine MANBY

**RAPPELLE** que Madame le Maire procèdera dans les jours qui suivent à la nomination de cinq membres non-élus.

<b>2026-04/09</b>	<b>Désignation des délégués auprès des organismes et syndicats extérieurs</b>
-------------------	---

**a) SICTOM**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères,  
**Considérant** l'adhésion de la Commune de Sonchamp au SICTOM,  
**Considérant** le renouvellement du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

**DESIGNE**, pour représenter la Commune au sein du SICTOM, les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
Pascal JOLY	Mathieu PENEL

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification auprès du Président du SICTOM.

**b) SEY78**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines,  
**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°78-2021-12-08-00011 en date du 8/12/2021 portant adhésion de la commune de Sonchamp au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) au titre de la carte « gaz »,  
**Considérant** qu'il est nécessaire de désigner des délégués de la commune au sein du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY),

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,**

**DESIGNE**, pour représenter la Commune au sein du SEY, les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
Mathieu PENEL	Xavier DEHONDT

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de procéder à la notification de la présente délibération

**c) PNR**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'environnement  
**Vu** les statuts du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,  
**Vu** la demande du PNR en date **du 05 juin 2020** afin que la commune désigne un représentant avec voix délibérative et son suppléant, au sein du Comité syndical du Parc  
**Considérant** que le Comité syndical est l'organe délibérant du syndicat mixte et qu'il exerce, à ce titre, toutes les fonctions prévues par les textes réglementaires en vigueur sur le fonctionnement des Syndicats mixtes et définit les compétences et les pouvoirs qu'il délègue au bureau et au Président,  
**Considérant** que les représentants de la commune auront ainsi un rôle majeur à jouer pour la pérennité et le succès du Parc Naturel Régional,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité**

**DESIGNE** pour représenter la commune auprès du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Marie-Alice LESAGE	Catherine BÉNÉZECH

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de procéder à la notification de la présente délibération au Président du PNR.

**d) SEASY**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines,  
**Considérant** l'adhésion de la Commune de Sonchamp au SEASY,  
**Considérant** le renouvellement du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,**

**DESIGNE**, pour représenter la Commune au sein du SEASY, les élus suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Pascal LOY	Xavier DEHONDT
Mathieu PENEL	Pascal JOLY

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de procéder à la notification de la présente délibération au Président du Syndicat.

**e) SMDVA**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts du SMDVA  
**Considérant** les modalités de représentation des communes et la nécessité de désigner un délégué,  
**Considérant** le renouvellement du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité**

**DESIGNE** comme représentant de la commune :

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Catherine BÉNÉZECH	Alice MEYER

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de procéder à la notification de la présente délibération auprès du Syndicat.

**f) MISSION LOCALE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les statuts de la Mission Locale,  
**Considérant** l'adhésion de la Commune de Sonchamp à la Mission Locale,  
**Considérant** le renouvellement du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'Unanimité,**

**DESIGNE**, pour représenter la Commune au sein de la Mission Locale, les élus suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Gérard MICHEL	Colombine MANBY

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de procéder à la notification de la présente délibération au Président de la Mission Locale.

**g) CONSEIL D'ECOLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Education,  
**Considérant** le renouvellement du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité**

**DESIGNE** au sein du Conseil Municipal pour être membre du Conseil d'Ecole :

<b>Désignation</b>	<b>Délégués</b>
<b>Le Maire ou son Représentant</b>	Marie-Alice LESAGE
<b>Conseiller Municipal ou adjoint</b>	Alexandra CANTE

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la Présente délibération et de la notification de la présente délibération à Madame la Directrice de l'École de Sonchamp, Présidente du Conseil d'École.

#### **h) CORRESPONDANT A LA DEFENSE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Circulaire du 26 octobre 2001 qui organise la mise en place d'un réseau de correspondants à la défense dans chaque commune,  
**Vu** la note préfectorale n°3984 C du 19 novembre 2001,

**Considérant** la nécessité de désigner un correspondant Défense suite au renouvellement du Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,**

**DÉSIGNE** pour être correspondant à la défense :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Marie-Alice LESAGE	Pascale CHAVATTE-PALMER

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **i) CNAS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération N° 2012-03/05 du 9 mars 2012 du Conseil municipal décidant l'adhésion de la commune auprès du CNAS pour développer l'action sociale auprès du personnel communal,

**CONSIDERANT** la demande du Comité National d'Action Sociale afin de procéder au renouvellement des délégués Elus et Agents suite au renouvellement du conseil municipal,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,**

**DESIGNE** Madame Marie-Alice LESAGE, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

**DESIGNE** Madame Aurore LALLOUET, membre du personnel communal en qualité de délégué du personnel.

<b>2026-04/10</b>	<b>Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs</b>
-------------------	--

Mme Le Maire indique que 14 personnes seront convoquées en tout. Il s'agit de classer les nouvelles constructions ou celles ayant subi des modifications pour les changer ou non de catégorie de taxation.

Cet avis est consultatif. Pour rappel tout projet laissant apparaître des modifications extérieures nécessite un dépôt de dossier d'urbanisme.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général des Impôts et notamment au 1 de l'article 1650,  
**Considérant** que la désignation des commissaires doit être faite par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune,  
**Considérant** que cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal  
**Considérant** le renouvellement du Conseil Municipal au 20 mars 2026

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,**

**PROPOSE** la liste des contribuables suivantes pour établir la liste des membres de la commission communale des impôts :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Patrick CLÉRIN</b>	<b>Joël DUFOUR</b>
<b>Luc JANOTTIN</b>	<b>Catherine BÉNÉZECH</b>
<b>Daniel MALNOU</b>	<b>Gérard MICHEL</b>
<b>François LESBATS</b>	<b>Pascal JOLY</b>
<b>Elodie OSIG</b>	<b>Christine VATRINET-SUCHODOLSKI</b>
<b>Claire LLAMAS</b>	<b>Jean-Pascal LOY</b>
<b>Delphine MICHEL</b>	

**PRECISE** que madame le maire est membre de droit de la CCID et ne peut être mentionnée dans la liste des personnes proposées.

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

2026-04/11	<b>Délibération donnant l'autorisation à Mme Le Maire de signer une servitude</b>
------------	---

Madame Le Maire laisse la parole à Mme Catherine BÉNÉZECH, adjointe à l'urbanisme pour ce point.

Mme Catherine BÉNÉZECH indique qu'un terrain à bâtir privé situé derrière l'Eglise vient d'être vendu avec un projet de construction.

Le terrain étant situé à proximité de l'église il est impératif pour la mairie d'obtenir une servitude de passage. Elle concerne également le SEASY pour les canalisations.

M Jean-Pascal LOY demande si cette servitude est à titre gratuit. Mme Catherine BÉNÉZECH confirme que oui.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de construction sur la parcelle AI 331

Considérant la proximité de la parcelle avec l'église

Considérant la nécessité pour la commune d'obtenir une servitude de passage

Considérant que la commune ne dispose pas de ce document actuellement,

Considérant que l'office notarial de Maître PEPIN se charge de la rédaction de ce document,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la servitude de passage avec la société PERREPI, « propriétaire du fonds servant »

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2026-04/12	<b>Délibération concernant le tarif de location du jardin à Greffiers</b>
------------	---

La commune possède un terrain de 835 m2 au 60 rue de la Droue à Greffiers. Le tarif de location est actuellement de 150 euros par mois.

« La Grange des 3 Shantis » souhaite louer ce terrain pour 350 euros.

Les élus souhaitent proposer un tarif de 400 euros par an.

Un débat a lieu sur le type de location à prévoir compte tenu de la nature de la société (fermage ?), sur la garantie de la production qu'il y aura sur ce terrain.

Il faut préciser que le terrain se situe en zone constructible. Aussi, la commune pourrait avoir un projet sur celui-ci pour accueillir une aire de jeux pour enfants par exemple.

La consommation d'eau est à prévoir en supplément.

La décision est reportée ultérieurement, lorsque le projet sera plus abouti.

2026-04/13	<b>Délibération concernant le bail d'occupation de l'espace public pour un distributeur de produits locaux</b>
------------	--

« La Grange des 3 Shanti » a un projet depuis plusieurs mois pour l'implantation d'un distributeur de 12m2 de produits locaux, plantes et graines germées. Une convention doit être mise en place. C'est le même système que pour un distributeur de pain.

Mme Le Maire procède à la lecture du modèle proposé.

Le montant de la redevance sera étudié au prochain conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une convention d'occupation de l'espace public,

Considérant qu'un dépôt de dossier d'urbanisme est nécessaire à la pose de ce distributeur,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité**

**ADOpte** la convention lue.

**CHARGE** Mme Le Maire ou un adjoint de signer la convention.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2026-04/14	<b>Questions diverses</b>
------------	---------------------------

#### Voirie/ terrains :

- Inondations de 2024 : le PNR s'occupe de la Hunière et deux types de solutions sont prévus (rehaussement de la route d'Epainville, talus le long du Chemin aux Mouches).  
Le PNR est en attente du résultat de l'étude hydraulique. Le dossier a été déposé mi-mai. Une demande de subvention pour le « fonds vert » pour la réhausse de la route va être déposée. Le début des travaux est prévu d'ici fin 2026. Les agriculteurs sont associés à ces projets.
- Val de Briquesart : un rendez-vous avec M MURET, directeur de la Foncière Vallée de Chevreuse, est prévu cette semaine.
- Mise en garde sur les tampons dégradés sur la chaussée.
- Un trou au carrefour de la Hunière est présent depuis un an. Il y a des canalisations en dessous. Cette zone n'a pas été inspectée car il faut couper la circulation. Il faut recontacter SVR pour des investigations complémentaires et le département pour une éventuelle déviation (attention à la circulation des bus).
- Demande de plan des sentiers. Les plans ont été fournis.
- Chemin vers la micro-crèche : chemin en terre non protégé rue André Thome et proche de la route. Réfléchir à l'aménagement.
- Les priorités à droite dans Greffiers sont peu respectées. Les panneaux existent, mais y a-t-il d'autres dispositifs ?  
Les automobilistes roulent parfois trop vite sur la Départementale.  
Y a-t-il une possibilité de mettre à disposition un container à végétaux à Greffiers ?
- Tournant rue André Thome/ rue du Gué. Stationnement gênant la visibilité. Réfléchir à un dispositif pour interdire physiquement le stationnement.
- Est-il possible d'envisager une zone à disque devant la mairie ?
- La Rue de la Rémarde sera bientôt rétrocédée à la commune par Bouygues. Il y aura un acte notarié entre Bouygues et la commune après avoir remis en ordre les chemins et le terrain à proximité. Pour la barrière, les riverains décideront. Le cas sera identique lors de la rétrocession du Val de Briquesart.
- Chute d'un arbre sur le chemin cyclable de Sonchamp à Greffiers

#### Bâtiments :

- Les élus de cette mandature sont toujours d'accord avec le projet de rénovation de la « maison de la culture ».
- L'entreprise pour l'enlèvement des pigeons a été sélectionnée.
- Problème d'horaire des cloches, elles ont sonné à 8h45.

#### Evènements/ communication/ réunions :

- Proposition de communication scientifiques sur Sonchamp. Premier sujet proposé : la biodiversité
- Les sujets pour le journal sont attendus le plus tôt possible.
- Le livret des associations est en train d'être refait avec les mises à jour.
- Relance du Conseil Municipal des enfants
- Proposition de faire visiter l'école aux Parents d'Elèves avant l'inscription de leurs enfants, à voir avec la directrice.
- Réflexion sur la relance du concours « maison fleuries », en lien avec le CCAS pour 2027.
- La révision du PLU est bientôt lancée. Un audit de 3 cabinets est prévu pour la mise en concurrence.
- Cérémonie du 8 mai : demande de présence des membres du conseil municipal, à 11h à la mairie.

#### Divers :

- Astreintes : besoin d'un membre d'un conseiller municipal en suppléance des adjoints déjà répartis sur les week-ends et les jours fériés. La liste d'inscription est à compléter.
- Date du prochain Conseil municipal le 18 mai à 20h.
- Les membres du Conseil Municipal souhaitent visiter les locaux communaux avec une rencontre du personnel.
- Travail avec la suite territoriale pour construire une architecture de système, à côté de l'existant.
- Appel aux bénévoles pour distribuer le journal. Il faudrait 3 ou 4 personnes supplémentaires. Faire une annonce Illiwap.

Séance levée à 23h00